

# CONSEIL MUNICIPAL DE GAJAC

## COMPTE-RENDU

Mardi 17 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le mardi dix sept novembre 2015 à 21 h 00 le Conseil Municipal de la Commune de GAJAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno DIONIS du SEJOUR, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 11

Ont voté Pour : 11

Contre : 0

**Présents** : 11

Abstention : 0

**Date de Convocation** : 10 novembre 2015

**Présents** : MM Bruno DIONIS du SEJOUR, Pascal LOSSE, Philippe VIGNEAU, Bernard PICHARDIE, Benoît DIONIS du SEJOUR, Pierre LECLERC, Mmes Hélène AYACHE, Corinne LOSSE, Karine CHANTELOT, Marie-Lise NOUAILLE, Christelle MAYOR.

**Secrétaire de séance** : Mr Philippe VIGNEAU

L'ensemble du Conseil Municipal a observé une minute de silence en hommage aux victimes des évènements liés aux attentats de Paris en date du Vendredi 13 novembre 2015.

Monsieur le Maire a fait un rappel à la loi selon l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les séances du Conseil Municipal sont publiques.

Ce principe impose que toute personne qui le désire, dans la limite des places disponibles, puisse librement accéder à la salle de réunion et assister aux séances du Conseil Municipal en respectant le silence le plus total.

A l'issue de la réunion du Conseil Municipal et lorsque Monsieur le Maire lève la séance, le public doit expressément quitter la salle.

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 septembre 2015**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 septembre 2015.

### **Travaux Rénovation intérieure Eglise de Gajac : choix des architectes**

Monsieur Pascal LOSSE informe le Conseil Municipal que suite à la visite de Monsieur Michel BRISTOT de la DRAC, concernant les travaux de rénovation de l'Eglise de Gajac, une mission diagnostic doit être réalisée par des architectes.

La commission Bâtiments propose 4 architectes retenus pour cette étude.

Le Conseil Municipal approuve ce choix et charge Monsieur le Maire de faire parvenir à chaque architecte un dossier d'appel d'offres pour cette étude avant le 12 Janvier 2016.

### **Délibération Mutualisation des services : communauté de Communes du Bazadais**

Monsieur le Maire informe que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a rendu obligatoire la rédaction d'un rapport relatif aux mutualisation des services entre les services de la Communauté de communes et ceux des communes membres « dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux ».

Ce rapport comprend un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Le projet de rapport sur la mutualisation des services établi par la Communauté de communes du Bazadais au regard des besoins exprimés par les communes est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, se positionne sur les actions de mutualisations proposées, comme suit :

- Transport des enfants vers les Accueils de loisirs sans hébergement
- Petits travaux de voirie
- Formation des élus
- Mutualisation du matériel festif
- Remplacement des secrétaires de mairie
- Assistance informatique
- Remplacement d'agents techniques
- Commande publique et expertise juridique
- Portage des repas
- Assurances

### **Délibération Attribution Indemnités Receveurs**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Yves MATHIEU, Receveur municipal et Monsieur Pascal WIART, Gérant intérimaire pour l'année 2015 et jusqu'à la fin du mandat municipal respectivement selon la durée d'exercice des fonctions de receveur.

### **Délibération Nomination Agent recenseur : recensement de la population 2016**

Le recensement des habitants de la commune de Gajac se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Un agent recenseur doit être désigné pour réaliser cette enquête de recensement.

Suite à un appel à candidatures affiché à la Mairie, Madame Muriel COOMBS a répondu à cette offre et a donc été désignée pour le poste d'agent recenseur qui réalisera l'enquête de recensement 2016 de la commune de Gajac.

Le Conseil Municipal approuve ce choix.

### **Délibération CNP Assurances**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à C.N.P. Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par C.N.P. Assurances pour l'année 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

### **Arbre de Noël 2015**

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal la date de l'Arbre de Noël des enfants de la commune prévu cette année le Samedi 19 décembre 2015 à partir de 14h45 pour un spectacle de clowns

## **Elections Régionales Dimanche 6 et 13 décembre 2015**

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que les Elections Régionales ont lieu les Dimanches 6 et 13 décembre 2015.

### **Association Donneurs de sang : départ du Président**

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre reçue de Mr BAILLE l'informant de la démission de Monsieur Christian DIONIS DU SEJOUR, Président de l'Association des Donneurs de Sang.  
Monsieur DIONIS DU SEJOUR fait un appel à candidature pour trouver un successeur, étant lui-même Président depuis 22 ans.

## **Questions diverses**

### **Rampe cimetière Gajac**

Monsieur LANNELUC, ferronnier-serrurier à Bernos a été contacté pour un devis d'une rampe pour chacun des escaliers reliant le cimetière du haut à celui du bas au cimetière de Gajac.

### **Accessibilité à l'Eglise**

Monsieur le Maire informe que l'Eglise est un lieu public qui doit être équipé d'une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

### **Arbre cimetière Gajac**

La commission Cimetière informe qu'un arbre mort devrait être coupé au cimetière pour éviter tout risque de dégâts.

### **Vœux du Maire**

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal que la date pour la cérémonie des Vœux du Maire soit le Vendredi 8 janvier 2016 à 19h à la Salle des Fêtes de la commune. Le Conseil Municipal donne son accord sur cette date.

### **Repas des Anciens**

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal que le repas des Anciens soit organisé le Dimanche 10 Janvier 2016 à la Salle des fêtes de GAJAC. Le Conseil Municipal donne son accord sur cette date.